

CERTIFICAT MÉDICAL

À faire remplir par un médecin agréé autre que le médecin traitant du candidat UNIQUEMENT pour les candidats en situation de handicap souhaitant bénéficier d'un aménagement d'épreuve(s)

Ce certificat médical est à faire établir au plus tôt le 30 juillet 2022 et à retourner au plus tard au centre de gestion le 19 décembre 2022

Aucun autre document ne sera accepté.

Je soussigné(e),
Docteur (NOM et Prénom) :
Adresse complète :
Date de la consultation :/
Certifie :
□ Ne pas être le médecin traitant de
M. Mme (<i>Nom/prénom</i>), né(e) le/
□ L'avoir examiné(e) ce jour et consulté son dossier médical
Atteste que :
□ « M. Mme (Nom/prénom)
Ces aménagements doivent avoir pour seul objet de rétablir l'égalité entre les candidats et non de créer une inégalité au détriment des candidats qui ne sont pas en situation de handicap (CE 21/01/1991 Melle Stickel).
Après avoir pris connaissance du descriptif des fonctions et des épreuves, indiquer la nature des aides humaines et/ou techniques nécessaires à ce candidat (voir fonctions et nature des épreuves au dos de ce document):
Le (la) candidat(e) doit bénéficier d'un tiers temps supplémentaire : □ OUI □ NON
□ épreuve d'entretien
Le (la) candidat(e) doit bénéficier d'un aménagement particulier : □ OUI □ NON
□ épreuve d'entretien
Si oui , le médecin agréé détaille au maximum les besoins du (de la) candidat(e), afin que le service concours puisse mettre en place de manière optimale le ou les aménagements d'épreuves <i>(ex : agrandissement de sujet ; matériel spécifique : ordinateur <u>avec ou sans</u> correcteur orthographique, siège; aide extérieure : secrétaire, interprète) :</i>



RAPPEL : Nul ne peut avoir la qualité de exigées pour l'exercice de la fonction.	e fonctionnaire s'il ne remplit pas les conditions d'aptitude physique
	Fait le
	Signature et cachet du médecin agréé

RAPPEL DES ÉPREUVES:

Le concours d'accès au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé).

RAPPEL DES MISSIONS DU CADRE D'EMPLOIS:

Les membres du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux exercent leurs fonctions dans les collectivités et établissements publics mentionnés à l'article L.4 du Code général de la fonction publique.

Dans les conditions et les domaines prévus par l'article L. 4311-1 du code de la santé publique, ils accomplissent les actes professionnels et dispensent les soins infirmiers sur prescription du conseil médical, ou dans le cadre du rôle propre qui leur est dévolu.